



Traité 'Houlin

Michna 2 - Chapitre 12

עוֹף טָמֵא,
פְּטוֹר מִלְשָׁלֵם.
עוֹף טָמֵא
רוֹבֵץ עַל בֵּיצֵי עוֹף טָהוֹר,
וְטָהוֹר רוֹבֵץ עַל בֵּיצֵי עוֹף טָמֵא,
פְּטוֹר מִלְשָׁלֵם.
קוֹרָא זָכֵר,
רַבִּי אֱלִיעֶזֶר מְחַיֵּב,
וְחֲכָמִים פּוֹטְרִין:

[En ce qui concerne le nid d'un oiseau interdit [à la consommation], on est dispensé de renvoyer [la mère oiseau. Dans le cas où] un oiseau interdit se repose sur les œufs d'un oiseau autorisé, ou qu'un [oiseau autorisé] se repose sur les œufs d'un oiseau interdit, on est dispensé de renvoyer [l'oiseau].
[En ce qui concerne] le perdrix mâle [korei], [qui est connu pour couvrir ses œufs comme la femelle de son espèce], Rabbi Eli'ézer estime [qu'on est] obligé [de le renvoyer] (bien que la Torah désigne la mère oiseau), et les Sages estiment [qu'on est] exempté [de le renvoyer].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions